



M^{gr} Roland en pèlerinage dans les pas de Saint Pierre Chanel à Wallis & Futuna

Je viens de passer trois semaines dans le diocèse de Wallis et Futuna, diocèse qui nous est particulièrement cher, parce que c'est un prêtre originaire de notre diocèse (de Cuet précisément), saint Pierre Chanel, qui a été le grand évangélisateur de l'île de Futuna.

Les évêques des diocèses franco-phones du Pacifique (Wallis et Futuna, Nouméa, Tahiti, îles Marquises et le Vanuatu) m'avaient sollicité pour donner une retraite puis animer la session de formation permanente destinée aux jeunes ordonnés de ces diocèses, tous les quatre ans. L'impératif de la collégialité épiscopale m'a amené à répondre positivement à cette demande fraternelle. Dans un premier temps j'ai donc donné une retraite à une trentaine de personnes (prêtres, religieux, religieuses, 1 diacre et 4 évêques) ; puis parmi ces participants, la quinzaine de jeunes prêtres (moins de 10 ans d'ordination) a poursuivi par deux semaines de session. Vous pouvez deviner la qualité de l'accueil et le remarquable engagement des paroissiens pour soutenir ce temps

spirituel : tous les villages s'étaient en effet organisés, selon un programme précis, pour assurer l'intendance quotidienne et fournir la totalité des repas nécessaires aux prêtres en retraite et en formation. Rien ne manquait !

Inutile de vous dire combien le dépaysement a été grand pour moi. Outre le fait que je suis passé brutalement à un autre type de climat (température assez constante autour de 28°), je me suis trouvé immergé dans un milieu culturel et ecclésial fort différent du nôtre, bien que toujours en République française ! J'ai tout d'abord éprouvé la joie de vivre une profonde communion de foi avec des personnes bien différentes de moi. Fréquemment j'ai rendu grâce pour les missionnaires maristes qui n'ont pas hésité à travers-

ser les mers au risque de leur vie, afin de partager la joie de l'Evangile à des populations qui n'avaient pas encore rencontré le Christ. En célébrant la messe quotidienne dans une communauté de sœurs aînées, avec un mariste nonagénaire, j'ai été édifié par ces missionnaires aux vies toutes données, qui continuent de rayonner leur joie de l'amitié fidèle avec le Seigneur.

Bien sûr j'ai été impressionné par les réalités ecclésiales fort différente des nôtres. Tel évêque me confiait sa satisfaction d'avoir vu le nombre de prêtres tripler rapidement (passage de deux à six !) ; tandis qu'un autre m'expliquait comment certaines communautés insulaires géographiquement éloignées bénéficiaient du passage occasionnel d'un prêtre mais vivaient quotidiennement sous la responsabilité d'un catéchiste. Tel prêtre me racontait comment il avait été menacé de mort mais demeurait fidèle au service de l'unité de sa paroisse et de son pays. Tout cela amène à relativiser nombre de nos soucis ! C'était aussi la découverte d'un autre fonctionnement de « *la laïcité à la française* ». Ici il est en effet impensable que ne travaillent pas ensemble le roi, le Préfet de la République et l'évêque ! Mais j'ai identifié un sujet particulièrement sensible : celui de l'enseignement primaire, que les autorités parisiennes semblent vouloir prendre en mains, alors qu'il est traditionnellement confié à l'Eglise Catholique.

Ensuite j'ai constaté qu'à plus de 16.000 kilomètres de l'Ain, les défis auxquels doit faire face l'Eglise locale sont assez proches, car nos sociétés sont toutes de plus en plus marquées par la consommation, la rupture de transmission et pareillement atteintes par les dérives de la communication numérique. Comment rejoindre les jeunes générations ? Comment lutter contre les « *nouvelles spiritualités* » et les sectes entreprenantes ? Comment œuvrer au service de la fraternité et de la solidarité dans des sociétés qui se divisent et où se perd le sens du bien commun ?

Lors de mon séjour a été annoncée la nomination de l'évêque de Wallis, Mgr Susitino Sionepoe, au siège d'archevêque de Nouméa. Cela va être un changement conséquent pour ce dernier, qui va passer de la responsabilité de 11.000 à près de 300.000 âmes. Il va devoir coordonner le travail avec les autres diocèses d'un territoire très étendu, aux réalités fort variées ; et faire



Mgr Roland entouré des évêques de Tahiti, Vanuatu, Wallis et les îles Marquises

face à une situation sociale complexe en Nouvelle Calédonie. Je le confie tout particulièrement à votre prière, car une lourde tâche l'attend.

Au moment où nous venons d'entrer dans l'année jubilaire, qui doit être un temps de renouvellement dans l'espérance, cette expérience océanienne me conduit à vous inviter à un renouveau en vous inspirant de ce dont j'ai été témoin : **le zèle missionnaire, la fraternité évangélique, la communion de foi catholique dans l'authentique respect de la différence, la charité qui dépasse les frontières.** Que le Seigneur vous bénisse !

Mgr Pascal Roland



Mgr Roland accueilli par les communautés de Wallis



wallis & futuna 1 Portal

Des jeunes prêtres francophones à Wallis pour renouveler leurs vœux : un kava royal pour les accueillir

religion

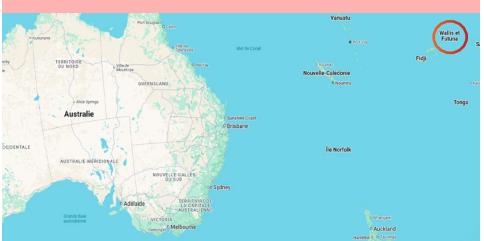
Lien du reportage vidéo réalisé par FranceTV La 1ère
©WTF la 1ère : <https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/des-jeunes-pretres-francophones-a-wallis-pour-renouveler-leurs-vœux-un-kava-royal-pour-les-accueillir-1551250.html>

Saint Pierre Chanel

Pierre Chanel est un Bressan né à Cuet, saint Patron de l'Océanie. En 1836 il est parti porter l'Évangile en Océanie.

Il est mort en martyr le 28 avril 1841 à Poi, sur l'île de Futuna. Découvrez la vie de Saint Pierre Chanel dans l'article suivant : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/decouvrir/saints-dans-les-pays-de-lain/saint-pierre-chanel>

Dans le diocèse, le sanctuaire de Cuet accueille les pèlerins qui viennent marcher dans les pas de Saint Pierre Chanel.



Géographie

Les îles de Wallis & Futuna sont une collectivité d'outre-mer française de l'hémisphère sud qui se situent dans l'océan Pacifique.

Aujourd'hui il faut compter au moins 28h00 de trajet en avion pour rejoindre Wallis, alors que du temps de Saint Pierre Chanel en 1836 il lui a fallu 11 mois de voyage en bateau pour rallier l'Océanie.

Agenda DE L'ÉVÊQUE

• Samedi 1^{er} février

Journée des futurs mariés

• Mardi 4 et mercredi 5 février

Session des nouveaux exorcistes à la CEF

• Jeudi 6 février

Conseil diocésain du diaconat permanent

• Vendredi 7 février

Point avec la déléguée épiscopale communication-information

Messe avec les prêtres aînés à l'Orée de Seillon

Rencontre du responsable du catéchuménat

Rencontre des confirmands de Notre-Dame de Bourg et de l'institution St Pierre

• Samedi 8 février – Jubilé des servants d'autel présidé par Mgr Jean-Luc Garin

Marche des vocations de St Bernard à Ars

• Dimanche 9 février - Jubilé des évêques

Fête de l'arrivée de Jean-Marie Vianney à Ars " le prêtre collaborateur de l'évêque " présidée par Mgr Jean-Luc Garin

• Lundi 10 février

Commission Initiation et Vie chrétienne à la CEF

• Mardi 11 février

Visite pastorale de l'école St Joseph à Vonnas

Conseil diocésain pour la Vie consacrée

Rencontre de l'économie et du vicaire général

• Mercredi 12 février

Présence au sanctuaire d'Ars

• Jeudi 13 février

Conseil presbytéral au Foyer sacerdotal à Ars

• Vendredi 14 février

Conseil presbytéral avec les doyens au Foyer sacerdotal à Ars

• Samedi 15 février

Fraternité Magnificat

Formation christologie pour les futurs diacres

• Dimanche 16 février

Suite formation christologie pour les futurs diacres

• Du lundi 17 au mercredi 19 février

Session doctrinale des évêques à Lisieux

• Jeudi 20 février

Conseil diocésain des Affaires économiques

Conseil d'administration de l'Association diocésaine

• Vendredi 21 février

Rencontre du directeur diocésain de l'enseignement catholique et du vicaire général

Fraternité missionnaire diocésaine

Rencontre de l'économie et du vicaire général

Préparation veillées de consolation

• Samedi 22 février

Préparation à l'Appel décisif

• Du dimanche 23 au vendredi 28 février

Retraite des évêques de la Province à Vénasque

Informations OFFICIELLES

CONVOCATION CONSEIL PRESBYTÉRAL 13-14 FÉVRIER 2025

Chers frères prêtres,

Vous avez en pièce jointe le programme de la prochaine session du conseil presbytéral des jeudi et vendredi 13 et 14 février prochains, que j'ai préparé avec l'aide du Bureau. Elle se tiendra au Foyer Sacerdotal à Ars.

Conformément aux statuts du Conseil Presbytéral (art. 3,23 et 28), je convoque la seconde assemblée ordinaire de l'année pastorale 2024-2025 et je suis heureux de vous y inviter personnellement. Si l'un d'entre vous a un empêchement majeur, il m'avertira sans tarder (Statuts, art.9).

En attendant la joie de nous retrouver bientôt, je vous redis ma confiance et ma prière pour vos responsabilités pastorales.

Bien fraternellement,

Pascal Roland

Programme du Conseil Presbytéral

13 et 14 février 2025
Au Foyer sacerdotal à Ars

Membres du Conseil presbytéral (2022-2025) :

Mgr Pascal Roland, évêque du diocèse de Belley-Ars

P. Frédéric Pelletier, vicaire général, membre de droit du conseil presbytéral

P. Christian Josselin, chancelier, membre de droit du conseil presbytéral

- | | |
|--|---|
| 1. P. Dominique Blot (2 ^e mandat) | 6. P. Rosaire Mangala |
| 2. P. Bruno Boucly | 7. P. Pierre-Yves Monnoyeur (2 ^e mandat) |
| 3. P. Jean Luc Débarbouillé | 8. P. Martin Soboul (2 ^e mandat) |
| 4. P. Antoine Desarbre (2 ^e mandat) | 9. P. Marcel Tavel (2 ^e mandat) |
| 5. P. Daniel Lefèvre | 10. P. Patrick de Varax |

Jeudi 13 février 2025

9h00 : Office de Tierce

9h15 : La session du presbyterium des 28 et 29 août 2025

- ❖ Introduction à partir des réflexions de la dernière session du conseil presbytéral du mois d'octobre (P. Dominique Blot)
- ❖ Discussion sur les enjeux du thème choisi « *L'accueil et l'écoute* »

10h15 : Pause

Mise au point du programme de la session du presbyterium

10h45 : La journée diocésaine du samedi 30 août 2025

- ❖ Présentation (P. Frédéric Pelletier)
- ❖ Discussion autour du projet, notamment la participation des fidèles laïcs et la communication de l'événement

11h45 : Messe

12h30 : Repas

14h30 : Réflexion sur l'articulation entre le ministère diaconal et le ministère presbytéral. Introduction par le P. Emmanuel Faure, chargé de la formation diaconale

16h00 : Pause

16h30 : Les élections au conseil presbytéral

- ❖ La disponibilité des prêtres à répondre à l'appel de siéger au conseil
- ❖ Révision éventuelle de l'alinéa 1 de l'article 12 des statuts régissant les élections et le fonctionnement du conseil presbytéral

17h15 : Avenir des paroisses du doyenné de Bourg-en-Bresse

18h00 : Adoration et Vêpres

19h00 : Repas

20h30 : Questions libres à Mgr Roland

Vendredi 14 février 2025 (Session avec les doyens)

7h30 : Messe

8h00 : Laudes

8h30 : Petit déjeuner

9h15 : Office du milieu du jour

9h30 : La nouvelle contribution des paroisses au budget du diocèse

10h45 : Pause

11h00 : Le fonds de solidarité pour les investissements immobilier

11h30 : Questions libres à Mgr Roland

12h30 : Repas

14h00 : Fin de la session

DÉCRETS DE LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

*La Pénitencerie Apostolique est l'un des trois organes de justice du Saint-Siège, avec le Tribunal suprême de la Signature Apostolique et le Tribunal de la Rote Romaine. Elle a compétence pour tout ce qui concerne le *for interne* et les indulgences qui sont des expressions de la miséricorde divine ; elle est dirigée par le Pénitencier majeur, assisté du régent et de plusieurs officiaux (cf. Constitution apostolique Praedicate Evangelium, Art. 190). En date du 31 octobre 2024, ont été signés deux décrets en latin relatifs aux indulgences plénières accordées pour le jubilé du centenaire de saint Jean-Marie Vianney. Ces décrets, traduits par un moine familier de la langue latine ecclésiastique, confirment et complètent les dispositions prises le 22 octobre 2024 (cf. EPA du 1er novembre 2024, pp. 15-16). La première décision avait été sollicitée il y a un an et avait été aussitôt accordée par une réponse de principe ; la deuxième décision a été accordée de manière spontanée par le Saint-Siège.*

Décret (Prot.N.00077/2024-248/24/I)

Ce décret accorde l'indulgence plénière aux conditions habituelles à tous les pèlerins d'Ars-sur-Formans assistant à une cérémonie jubilaire ou accomplissant la démarche jubilaire proposée par le sanctuaire d'Ars. Cette indulgence est également accordée aux personnes âgées, aux malades et à tous ceux qui ne peuvent sortir de chez eux pour une cause sérieuse s'ils unissent spirituellement aux célébrations jubilaires, en offrant à Dieu leurs prières, leurs souffrances ou leurs difficultés et en s'acquittant des conditions habituelles dès que possible.

La Pénitencerie Apostolique, en vue de l'accroissement de la piété des fidèles et du salut des âmes, et en vertu des pouvoirs tout spécialement confiés à elle par Notre très Saint Père dans le Christ sa Sainteté François, Pape par la divine Providence, ayant été attentive aux suppliques présentées naguère par son excellence Monseigneur Pascal Roland, Evêque de Belley-Ars, à l'occasion des célébrations solennelles en l'honneur de saint Jean-Marie Vianney qui se dérouleront du 1er novembre 2024 au 1er novembre 2025, accorde bien volontiers, en puisant dans les trésors célestes de l'Église, l'indulgence plénière qui pourra être gagnée aux conditions

habituelles (la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière aux intentions du Souverain Pontife) par les fidèles animés d'un authentique esprit de pénitence et mis par la charité, qu'ils pourront également appliquer par mode de suffrage aux âmes des fidèles défunt retenues dans le purgatoire, si d'un cœur uni aux fins spirituelles du jubilé ordinaire de l'an 2025, ils visitent seuls ou en groupe, sous la forme d'un pèlerinage, le sanctuaire de saint Jean-Marie Vianney et qu'ils y assistent avec dévotion aux cérémonies jubilaires, ou au moins s'y adonnent à de pieuses réflexions pendant un espace de temps convenable, en terminant par l'oraison dominicale, le Symbole de la Foi et l'invocation à la bienheureuse Vierge Marie et à saint Jean-Marie Vianney.

Les personnes âgées, les malades et tous ceux qui, pour une cause sérieuse, ne peuvent sortir de chez eux, pourront également obtenir l'indulgence plénière si, ayant pris la résolution de détester tout péché et de s'acquitter dès que possible des trois conditions habituelles, ils s'unissent spirituellement, devant une image, aux célébrations jubilaires, en offrant au Dieu miséricordieux leurs prières, leurs souffrances ou les incommodités de leur vie.

Afin donc que l'accès au pardon divin obtenu par les clefs de l'Église soit rendu plus facile par l'effet de la charité pastorale, cette Pénitencerie prie instamment le recteur du sanctuaire et les prêtres munis des pouvoirs requis pour recevoir les confessions de s'adonner avec un cœur prompt, généreux et miséricordieux à la célébration de la pénitence.

Valable pour cette fois seulement.

Nonobstant toutes choses contraires, le 31 octobre de l'an de l'incarnation du Seigneur 2024.

Donné à Rome, au siège de la Pénitencerie apostolique, le 31 octobre de l'an de l'incarnation du Seigneur 2024.

*Par ordre de son Eminence,
+ S.E.R. Mons. Krzysztof Józef Nykiel
Evêque tit. de Velia, Régent*

Don Didier Jean Jacques Bouable
official

Décret (Prot.N.00078/2025-249/24/I)

Ce décret accorde à l'évêque de Belley-Ars la faculté de donner une Bénédiction papale, à tous les fidèles ayant participé à la messe célébrée lors des principales fêtes du Jubilé, avec possibilité pour eux d'obtenir l'indulgence plénière aux conditions habituelles, à savoir

- **dimanche 9 février 2025**, fête de l'arrivée de l'abbé Vianney à Ars-sur-Formans
- **samedi 31 mai 2025**, 100^{ème} anniversaire de la canonisation de Jean-Marie Vianney
- **lundi 4 août 2025**, solennité de saint Jean-Marie Vianney

Cette indulgence peut également être accordée aux fidèles ne pouvant assister physiquement à la Messe et à la Bénédiction papale mais les suivant en direct par un instrument de communication et s'acquittant des conditions habituelles.

La Pénitencerie Apostolique, en vertu des pouvoirs que lui a tout spécialement attribués Notre très Saint Père dans le Christ sa Sainteté François, Pape par la divine Providence, accorde bien volontiers à son Excellence Révérendissime Monseigneur Pascal Roland, évêque de Belley-Ars, en ce jubilé de saint Jean-Marie Vianney, au jour qui sera choisi pour le profit des fidèles et après le divin Sacrifice de la Messe, qu'il donne, à tous les fidèles présents qui auront assisté à cette Messe animés par un authentique esprit de pénitence et mus par la charité, la bénédiction papale, avec possibilité de gagner l'indulgence plénière qui lui est adjointe, moyennant les conditions habituelles (la confession sacramentelle, la communion eucharistique et la prière aux intentions du Souverain Pontife). Les fidèles qui recevront avec dévotion la bénédiction papale pourront obtenir l'indulgence plénière selon les normes du droit, même s'ils n'ont pu, pour une cause raisonnable, assister physiquement à la Messe, à condition qu'ils la suivent en direct d'une âme pieuse et attentive au moyen des instruments de communication. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, au siège de la Pénitencerie Apostolique, le 31 octobre de l'an de l'incarnation du Seigneur 2024.

*Par ordre de son Eminence,
+ S.E.R. Mons. Krzysztof Józef Nykiel
Evêque tit. de Velia, Régent*

Don Didier Jean Jacques Bouable
official

Note pastorale

Pour comprendre cette expression de la miséricorde et de la justice divine, il faut se rappeler que tout péché, même après avoir été pardonné dans le sacrement de réconciliation, entraîne une peine que le pécheur doit expier en ce monde ou dans l'autre pour que soit pleinement réparée la communion de l'Église et que le pécheur soit totalement purifié des effets de son péché. Dans la communion des saints, cette purification peut être obtenue de manière plénire par l'accomplissement d'une œuvre spirituelle déterminée par l'Autorité compétente de l'Église et moyennant les conditions suivantes : l'esprit de conversion manifesté par la réception du sacrement de réconciliation et l'exclusion de toute affection au péché, la communion eucharistique et une prière aux intentions du Saint-Père (si manque l'une de ces conditions, l'indulgence obtenue est seulement partielle). Les bienfaits de cette purification peuvent être obtenus une fois par jour soit pour soi-même, soit pour un défunt « *par mode de suffrage* », c'est-à-dire en les offrant à Dieu pour ce défunt particulier.



Le livret d'Ars « Vivre le Jubilé » apporte les précisions suivantes : **L'indulgence plénire est une grâce offerte par Dieu. Elle est indulgence de Dieu. Elle n'est pas liée à nos mérites, elle est pur don gratuite de la Miséricorde divine à ceux et celles qui se seront préparés. C'est une manifestation de l'amour miséricordieux de Dieux « qui emporte tout sur son passage » (saint Jean-Marie Vianney).** Dans le sacrement du pardon, le péché est pardonné. Mais il reste ce qu'on appelle la « *peine temporelle* » due à péché. Il s'agit du désordre causé par le péché, désordre qui nécessite réparation et purification. C'est pourquoi le pécheur pardonné accomplit une « *pénitence* » après avoir reçu le pardon sacramental, pour contribuer, avec la grâce qui lui est faite, à la réparation dans l'œuvre de Dieu.

L'indulgence plénire libère totalement de la peine temporelle due pour le péché dont la faute est déjà effacée. Ce qu'expliquait le pape François lors du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde : « *Malgré le pardon, notre vie est marquée par les contradictions qui sont la conséquence de nos péchés. Dans le sacrement de la Réconciliation, Dieu pardonne les péchés, et ils sont réellement effacés, cependant que demeure l'empreinte négative des péchés dans nos comportements et nos pensées. La Miséricorde de Dieu est cependant plus forte que ceci. Elle devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'Epouse du Christ, et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché, lui donnant d'agir avec charité, de grandir dans l'amour plutôt que de retomber dans le péché* » *Misericordiae Vultus*, Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire, n°22). (Vivre le Jubilé ! Saint Curé d'Ars, fais de nous des saints !, pp 10-11)

Le livret du pèlerin « Vivre le Jubilé ! Saint Curé d'Ars fais de nous des saints ! » et une image souvenir sont disponibles à l'accueil du Sanctuaire d'Ars.

HONORAIRES DES PRÉDICATEURS ET CONFÉRENCIERS

(mise-à-jour de l'annuaire 2025, page 212)

Les informations suivantes concernent les intervenants prêtres, diacres ou religieux : ils ne concernent pas les intervenants laïcs, sauf si ceux-ci le souhaitent. Les montants sont donnés à titre indicatif et minimum.

Ainsi selon la Circulaire verte n° 5-2024 (12 novembre 2024) adressée aux économies diocésains par le Conseil pour les affaires économiques, sociales et juridiques de la Conférence des Évêques de France, le montant indicatif des honoraires pour rémunérer les prédictateurs, experts et conférenciers est augmenté de la manière suivante à dater du 1er janvier 2025. S'il y a lieu il faut en outre ajouter le remboursement éventuel des frais de déplacement (billet de train ou 0,38 €/km) et les offrandes de Messe (18 € par Messe).

- 1 – Intervention d'une heure : 55 €
- 2 – Conférence, exposé, expert intervenant pour une réunion d'une soirée : 100 €.
- 3 – Une journée de récollection (2 interventions) : 120 €.
- 4 – Un week-end : 190 €.
- 5 – Retraite ou session de plusieurs jours : 120 € par jour.

Pour déterminer le montant de l'honoraire, il convient de tenir compte également du caractère plus ou moins spécialisé de l'intervention et du temps nécessaire à sa préparation. Pour le montant des frais de déplacements, voir ce qui est dit dans l'annuaire diocésain 2025, p. 212, observation I.

Pour le règlement des honoraires, des offrandes de Messe et du remboursement des frais de déplacement, il convient, en vue de la déclaration des revenus pour le calcul de l'impôt, d'établir une note distinguant bien ces trois éléments : en effet seuls les honoraires reçus seront à déclarer.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PAROISSES AUX FRAIS DU DIOCÈSE

Retour sur les 4 réunions d'information programmées au mois de Janvier 2025

C'est environ une centaine de participants au total qui se sont rendus à l'un des 4 rendez-vous fixés pour ces soirées de présentation et d'information sur la réforme des mécanismes indispensables de financement solidaire de la curie. Les quatre réunions d'information ont eu lieu jeudi 9 janvier 2025 à Bourg en Bresse, mercredi 15 janvier 2025 à Ars-sur-Formans, mercredi 22 janvier 2025 à Bellegarde-sur-Valserine et jeudi 23 janvier 2025 à Amberieu- en-Bugey.

Dans un premier temps, nous avons rappelé les règles générales du fonctionnement du diocèse et des paroisses. L'association diocésaine est dans le département la seule entité juridique, personne morale, reconnue par l'état. Mais dans l'organisation interne le droit canon garantit une autonomie de gestion et une reconnaissance forte des groupements paroissiaux confiés aux curés par l'évêque. La préservation et la garantie du patrimoine des paroisses sont des principes de gestion centraux de la gestion diocésaine. L'économie assiste l'évêque dans cette gestion, avec les avis et sous le contrôle de plusieurs organes représentatifs de la communauté chrétienne : Le conseil Diocésain pour les affaires économique, le conseil presbytéral, le collège des consulteurs.

La Curie, qui rassemble les services centraux et mutualisés au profit de l'ensemble des paroisses, ne peut parvenir à équilibrer son budget, sans un mécanisme de solidarité financière supporté par l'ensemble des paroisses du diocèse. Ces mécanismes ont pu faire défaut par le passé, mais depuis 2020 notre diocèse est rentré dans un plan de redressement pour rétablir l'équilibre entre la trésorerie globale de l'association diocésaine, et les soldes comptables opérationnels des Comptes d'Epargne Diocésains (CED). Une dernière opération patrimoniale validée par un décret de Monseigneur Roland le 14 Juin 2024, nous a permis d'atteindre cet objectif.

Un nouveau décret de notre évêque, pris le 24 décembre 2024, réforme le mode de calcul de la participation financière des paroisses, aux frais du diocèse. Cette réforme introduit des principes de flexibilité et de sûreté en fondant son calcul chaque année sur la base des résultats de l'exercice



précédent. La participation unique est aussi un gage de lisibilité et de transparence qui sera plus facile à appréhender dans les comptes de chaque « filiale canonique ».

Ce décret s'applique à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Les servies comptables de la curie vont faire parvenir, dans les prochains jours, à chaque curé, le montant de la contribution pour 2024 (En effet aucun prélèvement n'a été engagé en 2024 (le temps de construire le nouveau dispositif). Cette régularisation comptabilisée au 31 Décembre 2024, sera prélevé au 28 février 2025.

Rendez-vous est pris le 20 Juin 2025, pour l'assemblée générale qui présentera les comptes pour l'année 2024 et vous soumettra le montant calculé de la contribution pour l'année 2025.

L'économie diocésain et le service comptable de la curie restent bien entendu à la disposition de chaque Conseil Economique Paroissial pour reprendre des explications et personnaliser un discours qui devrait s'ajuster à un contexte particulier.

Fraternellement,
Jérôme ROUGIE
Economie diocésain

Le support visuel présenté lors des réunions d'information est téléchargeable en pdf en suivant le lien suivant : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/fonctionnement/services-administratifs/reunions-d-information-sur-la-participation-financiere-des-paroisses>

Vie DU DIOCÈSE

DÉCÈS

Sont recommandés aux prières du diocèse.

- **Père Jean-Luc GOUILLER**, Missionnaire de Notre-Dame d'Afrique (Pères Blancs) originaire de Coligny, décédé le 14 janvier 2025, à Billère (64), à l'âge de 88 ans, dont 59 ans de vie missionnaire en Zambie, au Kenya et en France : ses funérailles ont été célébrées le lundi 20 janvier 2025 en la chapelle de la Maison Lavigerie, à Billère.
- **Père Pierre PYTHOUD**, Missionnaire du Sacré-Cœur d'Issoudun, décédé le 7 janvier 2025 à Sallanches (Haute Savoie). Ses funérailles ont été célébrées le 25 janvier, en l'église de Semsales (Suisse, Canton de Fribourg). Né le 14 mai 1940, à Fribourg, entré le 10 octobre 1960 au noviciat des Missionnaires du Sacré-Cœur à Miribel, il y prononce ses premiers vœux le 11 octobre 1961. Il poursuit sa formation à Strasbourg et à Rome où il prononce ses vœux perpétuels le 11 octobre 1964 et où il est ordonné prêtre le 4 avril 1965. Après un stage pastoral en banlieue parisienne (Asnières), il retourne en Suisse où il exerce diverses missions jusqu'en 1995 où il revient une première fois dans le diocèse pendant deux ans comme animateur du centre spirituel Alain de Boismenu (Miribel). En 1997, il retourne en Suisse, à Semsales, où il assume les fonctions de curé, de prieur et de représentant du Supérieur Provincial de France en Suisse. En 2003, il est envoyé



à Issoudun (Indre) pour prendre la direction de la revue des Missionnaires du Sacré-Cœur, les Annales d'Issoudun. En 2008, il participe à un nouveau projet dans la Drôme provençale avec trois autres Missionnaires du Sacré-Cœur. En 2015, il rejoint Thil (Ain) pour le temps de la retraite avec trois autres Missionnaires du Sacré-Cœur. En 2021, lorsque la maison de Thil ferme, il est envoyé comme aumônier du Carmel du Reposoir (Haute-Savoie). Hospitalisé à Sallanches le 31 juillet, il entre le 1^{er} novembre à l'Unité de Soins Longue Durée des Praz de l'Arve.

• **Frère Lucien DESRONZIER**, Frère de la Sainte Famille de Belley originaire de Croisy (Haute-Savoie), décédé le 8 janvier 2025 à Belley à l'âge de 90 ans. Ses funérailles ont été célébrées à la cathédrale de Belley le 15 janvier 2025, suivies de son inhumation dans le caveau des Frères au cimetière de Belley. Après sa profession religieuse le 27 avril 1952, il fut pendant une trentaine d'années au service de l'institution saint Louis de Dagneux comme surveillant et chauffeur de car. Il fut aussi envoyé quelques années à Paris au service de la paroisse de Notre Dame des Victoires ; il était revenu à Belley depuis cinq ans.



• **M. Pierre PAGE**, frère de M. l'abbé Michel PAGE, prêtre aîné et notaire à la chancellerie, décédé le vendredi 10 janvier 2025 à l'hôpital Fleyriat (Viriat), à l'âge de 88 ans : ses obsèques ont été célébrées le mercredi 15 janvier 2025, en l'église Notre Dame de Bourg-en-Bresse, suivies de l'inhumation dans le cimetière de Viriat.

Que le Seigneur les accueille dans sa Paix !

DOMINICAINES DU CŒUR IMMACULÉE DE MARIE (BOURG-EN-BRESSE)

Les Sœurs Dominicaines du Cœur Immaculée de Marie (Bourg-en-Bresse) sont heureuses de faire part de la consécration à Dieu par la profession simple de Sœur Diane Cécile du Saint-Esprit, le dimanche 5 janvier 2025, solennité de l'Epiphanie du Seigneur, en la chapelle de leur communauté (8, impasse du Lycée). La messe de profession religieuse a été présidée par M. l'abbé Gaston Diouf, prêtre du diocèse de Thiès (Sénégal) et curé du groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine.

PETITE ANNONCE

Les carmélites d'Ars-sur-Formans sont à la recherche :

- d'un siège de célébrant en bois pour la chapelle
- des bancs d'environ 1m80 de longueur avec agenouilloirs et dossier
- deux belles veilleuses pour le tabernacle.

Contact :

carmelarsprieure@orange.fr

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DANS L'AIN

Journée de la fraternité humaine – le 04/02

En ce 4 février 2025, journée de la fraternité humaine, nos pensées vont aux habitants du Liban et la Terre Sainte



Unissons notre foi, pour cette année d'espérance, en faveur de la paix et l'harmonie dans le monde

« Notre foi en Dieu et notre espérance en Jésus Christ, qui ne nous déçoit pas, sont plus fortes que le désespoir » Père Mounir Khairallah, évêque de Batroun, Liban

Retour en image sur notre action de solidarité du 6 décembre 2024 pour le Liban et la Terre Sainte. Merci aux équipes éducatives et aux élèves pour leur engagement

Lien vers la vidéo :

<https://youtu.be/Ddi4wGtOyyA>

Campagne œufs de Pâques

La campagne des œufs de Pâques est ouverte ! Vous pouvez effectuer vos commandes de chocolats directement via le lien suivant : <https://form.jotform.com/200542435014037>

Régalez vous en soutenant par votre achat les pastorales des établissements de l'enseignement catholique de l'Ain.
Date limite : 19 Février 2025.
Merci pour votre participation.

Vœux DDEC diocèse Belley-Ars – AG UDOGEC – 17/01/25

Vendredi 17 Janvier 2025 AG de L'UDOGEC et soirée des vœux de la DDEC du diocèse de Belley-Ars



de l'OGEC Saint Pierre et de L'UDOGEC. L'occasion de remercier tous les bénévoles et les chefs d'établissement ! Une belle soirée.



L'occasion de remettre la médaille de l'enseignement catholique à François LEROY pour le remercier de son engagement au sein

Jubilé ARS 2025

OUVERTURE DU JUBILÉ UNIVERSEL « PÈLERINS DE L'ESPÉRANCE »

Le Pape François a ouvert la Porte Sainte de la basilique Saint-Pierre à Rome, avant de célébrer la Sainte Messe de la nuit de Noël. L'ouverture de la Porte Sainte par le Pape marque le début du Jubilé universel sur le thème de l'espérance. La Porte sainte restera ouverte jusqu'au 6 janvier 2026, permettant aux pèlerins qui la franchiront de passer du péché à la grâce. Ce passage consent de bénéficier pleinement de l'indulgence liée à l'Année Sainte. Franchir ce seuil signifie aussi que le chemin de conversion est scellé par la rencontre avec le Christ, la « Porte » qui nous unit au Père.

Dans le diocèse, l'ouverture du Jubilé universel « pèlerins de l'espérance » a été célébrée dans le diocèse au cours de la messe solennelle du 1^{er} janvier 2025 au sanctuaire d'Ars. A l'issue de la messe, les personnes présentes ont pu vivre les étapes de la démarche jubilaire et passer par la porte de la Miséricorde dans la Basilique d'Ars. Chacun est invité à vivre cette démarche au cours de l'année jubilaire.

RETOUR SUR LE JUBILÉ DES BÉNÉVOLES

Samedi 18 janvier les bénévoles du Sanctuaire d'Ars se sont rassemblés pour une journée jubilaire à la fois festive et priante. Une centaine de personnes étaient rassemblées en présence du père Frédéric Pelletier, vicaire général. Cette journée a été l'occasion de remercier les bénévoles qui donnent de leur temps, de leurs talents tout au long de l'année. La journée a alterné entre temps d'enseignement, de détente et de prière.

Vous aussi vous souhaitez participer à la vie du sanctuaire d'Ars ?

Vous pouvez laisser vos coordonnées ou vous présenter à l'accueil du sanctuaire d'Ars.



MARCHE POUR LES VOCATIONS JUBILÉ DES SERVANTS D'AUTEL & DES SERVANTES D'ASSEMBLÉE SAMEDI 8 FÉVRIER 2025



FÊTE DE L'ARRIVÉE DU SAINT - JUBILÉ DES ÉVÈQUES DIMANCHE 9 FÉVRIER 2025

**CENTENAIRE DE LA CANONISATION
DE JEAN-MARIE VIANNEY**

DIMANCHE 9 FÉVRIER 2025
AU SANCTUAIRE D'ARS

Fête de l'arrivée du St Curé 1700 ans
Journée présidée par Mgr Jean-Luc Garin

+ 9h30 : Célébration au Monument de la Rencontre
Procession jusqu'à l'église ND de Miséricorde
(Animation par les enfants de l'école du Petit Berger)

+ 11h : Messe présidée par Mgr J-L Garin - ND de Miséricorde

+ 14h : Démarque jubilaire et passage de la porte de la miséricorde

+ 14h30 : Adoration

+ 15h : Heure de la miséricorde

+ 16h : Vêpres avec catéchèse de Mgr J-L Garin - Basilique
Suivi de : visite guidée de la maison du saint Curé

Tout le programme

Mais aussi : visite de la chapelle du cœur,
exposition Pinsard, visite libre de la maison du st Curé

Inscription : 04 74 08 17 17 - info@arsnet.fr

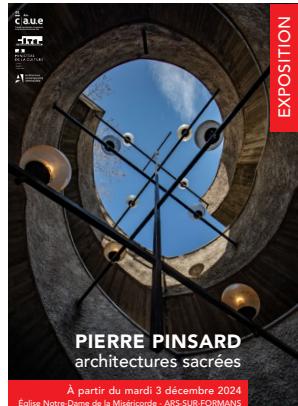
Les rdv DANS LE DIOCÈSE



Retrouvez les événements diocésains dans l'agenda du site diocésain :
www.catholique-belley-ars.fr ou en flashant le QR Code ci-dessus

AGENDA

- Samedi 1^{er} février : rencontre des futurs mariés avec l'évêque à Bourg-en-Bresse
- WE 1^{er}-2 février : retraite diocésaine à l'abbaye bénédictine de Venière sur le thème « *Ravive en toi le don de Dieu* »
- Samedi 8 février : Marche pour les vocations - Jubilé des servants d'autel et des servantes d'assemblée au sanctuaire d'Ars
- Dimanche 9 février : Fête de l'arrivée du Saint et Jubilé des évêques au sanctuaire d'Ars
- Samedi 15 et dimanche 16 février : WE « Dieu est là » à Belley
- Samedi 22 février : Journée de préparation à l'appel décisif pour les catéchumènes
- Exposition Pinsard dans les escaliers de l'église ND de la Miséricorde à Ars
- En mars : Haltes spirituelles de Mgr Roland dans les doyennés
- Vendredi 14 mars : matinée de lancement du Denier, Maison Jean-Marie Vianney, salle des Pays de l'Ain à Bourg-en-Bresse.
Lien d'inscription sécurisé [sur Venio](#).
- Dimanche 6 avril : Brocante de l'Hospitalité



Offre D'EMPLOI

Le Diocèse de Belley-Ars recrute un(e) : **Responsable de service à la Pastorale des Jeunes**

La Pastorale des Jeunes (Paje) est un service du diocèse de Belley-Ars confié par son évêque à un responsable depuis 1990. Sa mission est double :

- participer activement à l'évangélisation des jeunes vivant dans notre diocèse ainsi qu'à la formation de disciple-missionnaires des jeunes catholiques ;
- accompagner les personnes qui mettent en œuvre cette même mission dans les paroisses, les mouvements (en particulier les mouvements scouts), les établissements scolaires en particulier les Etablissements Catholiques d'Enseignement

Elle s'adresse en particulier d'une part aux jeunes collégiens et lycéens et aux jeunes adultes de 18 à 35 ans d'autre part. Le groupe des jeunes animateurs, les trois week-ends « *Dieu est là* » et l'Ecole de Prière forment actuellement sa colonne vertébrale, sans oublier le service des vocations (dont la marche pour les vocations).

Le poste de responsable de service

Le responsable travaille en équipe avec un(e) secrétaire, un prêtre accompagnateur, et les responsables paroissiaux de la pastorale des jeunes. Avec eux il porte la mission au service des jeunes, et porte un regard sur les réalités et les personnes dans le cadre de la totalité du diocèse. Il a à cœur l'évangélisation des adolescents et des jeunes adultes dans le diocèse, et pour cela organise la formation de jeunes pleins de zèle et compétents pour le service du Christ et de son Eglise.

Il aide les jeunes à s'interroger sur les appels de Dieu, et met en place des temps de réflexion, de prière pour discerner les vocations spécifiques et les accompagner.

Serviteur, en équipe, il discerne ce qu'il est bon de proposer pour la vie

spirituelle, la mission et la formation des jeunes, des animateurs et des responsables de groupe de jeunes dans le diocèse. Il décide, en collaboration avec l'évêque, et en cohérence avec les orientations diocésaines, des propositions et des événements à mettre en œuvre.

Cette mission demande d'être parfois disponible en soirée, en week-end, durant l'été, pour les camps et les temps forts. Le permis B est indispensable pour les déplacements dans tout le diocèse.

Contenu du poste :

- Proposition et organisation des activités : en coordination avec l'évêque, en lien avec les prêtres de paroisse et en cohérence avec le calendrier diocésain, le responsable de la Pastorale des jeunes propose chaque année un calendrier d'activités. Il est responsable du recrutement de l'équipe d'animation, de l'organisation et des événements eux-mêmes.
- Suivi et accompagnement des animateurs et responsables de groupes : il se tient au courant des réalités de la pastorale des ados et des jeunes adultes dans les paroisses, les établissements scolaires et les mouvements et crée un lien avec les responsables locaux. Il propose des formations, des rencontres et des moyens d'échanges en fonction des besoins perçus.
- Recrutement et formation des animateurs de la Paje : il veille à appeler régulièrement des jeunes qui puissent devenir animateurs ou directeurs de camps. Il a à cœur de les former à l'animation (BAFA, BAFD), à la vie spirituelle (oraison, écoute de la Parole, vie dans l'Esprit) et à la mission (témoignage, louange, groupes de partage).
- Suivi et gestion de l'association de la Paje : redéfinir les champs d'action de l'association et du service, déclarations auprès de la Préfecture, lien avec le service départemental de la jeunesse et des sports, gestion de la comptabilité de l'association.
- Lien avec les instances nationales à la CEF et la Province : il est l'interlocuteur des services nationaux et provinciaux pour la pastorale des jeunes et des adolescents. Il lui revient de faire circuler les informations entre l'échelon local et national, il participe à l'organisation d'événements communs (JMJ, pélé du Puy, marche des vocations, week-end vocationnels provinciaux...).

Qualités requises :

Vie de foi et amour de l'Eglise + participation à la vie ecclésiale + expérience d'organisation de projets.

- Aisance à partager la foi de l'Eglise catholique et intérêt pour les enjeux d'évangélisation
- Capacité de travailler en équipe, bon relationnel.
- Maîtrise des outils de bureautique et de communication. Capacité à apprendre.
- Communion de pensée et d'agir avec les orientations diocésaines.
- Le BAFD ou un autre diplôme d'animation est un plus, l'expérience dans l'animation, les camps... l'expérience de la vie associative également.

Contrat :

- CDI à temps complet (horaires annualisés) lié à une lettre de mission de 3 ans renouvelables
- Lieu de travail : La Pastorale des Jeunes, Maison Diocésaine
31 rue du Docteur Nodet à Bourg-en-Bresse
- Entrée en fonction : si possible dès le mois de mai pour participer aux activités de l'été ; au 1^{er} septembre au plus tard.
- Adresser votre CV + Lettre de motivation à :
Madame NADINE LAURENT
31 rue du docteur Nodet – CS 60154 - 01000 Bourg en Bresse
Email : nadine.laurent@belley-ars.fr



Sommaire

Editorial	p. 01
Agenda de notre évêque	p. 04
Informations officielles	p. 06
Vie du diocèse	p. 15
Jubilé Ars 2025	p. 18
Les rendez-vous dans le diocèse	p. 20
Offre d'emploi	p. 21



Retrouvez toute l'actualité du diocèse
sur le site : catholique-belley-ars.fr

Église des Pays de l'Ain
Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

EPA 2025 - N°02 : 1^{er} Février 2025

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDPC 01, DDEC, Paroisses, WF la 1^{ère}

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr